

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 15 octobre 2018 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

18-10-896 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 15 octobre 2018 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

16.7 Comité consultatif d'urbanisme / Nomination d'un membre / Siège n° 1

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Séance ordinaire du 2 octobre 2018 ainsi qu'assemblée publique de consultation et séance extraordinaire du 9 octobre 2018
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 9 octobre 2018
 - 3.2 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.6 Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil / 40^e anniversaire / Commandite
 - 4.9 La Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges / Souper-bénéfice annuel / Achat de billets
 - 4.10 Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2019
 - 4.13 Rues principales / Colloque 2018 / « Les rues principales contre-attaquent » / Autorisation de participation
 - 4.14 Centre Notre-Dame de Fatima / Soirée « Mille et une huîtres » 2018 / Commandite
- 5. Greffe et affaires juridiques**
- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 28 septembre 2018
 - 6.2 États comparatifs des revenus et dépenses 2018

- 7. Ressources humaines**
 - 7.2 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.3 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Agente de bureau 2
 - 7.4 Service de sécurité incendie / Départ à la retraite / Pompier
 - 7.5 Service des eaux / Départ à la retraite / Concierge
 - 7.6 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Concierge
 - 7.7 Service des travaux publics / Mutation / Contremaître – Parcs, espaces verts et événements
 - 7.8 Service des travaux publics / Démission / Journalier-opérateur-concierge
 - 7.9 Comité de santé et sécurité au travail – cols bleus / Réunions du 13 mars 2018 et du 17 juillet 2018
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Sports et loisirs**
 - 10.1 Association de balle-molle mineure La Presqu'île / Saison 2018 / Remboursement
- 11. Culture et vie communautaire**
 - 11.1 Octroi de contrat / Kolab / Création d'une murale emblématique sur la tour d'eau
 - 11.2 Demande de subvention / Ministère de la Famille / Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019 / Élaboration de la politique familiale
- 12. Protection publique**
 - 12.1 Entente relative à la sécurité incendie / Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac / Autorisation de signature
 - 12.2 Entente relative à la sécurité incendie / Ville de L'Île-Cadieux / Autorisation de signature
- 13. Travaux publics**
 - 13.1 Fleurons du Québec / Renouvellement / Adhésion 2019 à 2021
 - 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-58 / Fourniture d'un tamiseur
 - 13.4 Contrats / Services et d'approvisionnement / Option de prolongation
 - 13.6 Transport actif / Interdiction de virage à droite à un feu rouge / Rue Joseph-Carrier / Demande au MTMDET
 - 13.7 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-18-60 / Fourniture d'agents de sécurité
- 14. Eaux**
- 15. Génie et environnement**
 - 15.1 Ordres de changement n^{os} 3 et 4 / Appel d'offres n° 401-110-18-19 / Entrepreneur général / Aménagement d'une voie cyclable polyvalente / Rues Henry-Ford et White / Installation d'une passerelle cyclable et piétonnière / Rivière Quinchien / Règlement n° 1737
 - 15.2 Autorisation / Demande au MDDELCC en vertu de l'article 32 de la LQE / Gestion Gridub inc.
 - 15.3 Autorisation / Demande au MDDELCC en vertu de l'article 32 de la LQE / Gestion Pilon et frères inc.
 - 15.4 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.03 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Martel, des avenues Saint-Georges et Charbonneau ainsi qu'une partie de la rue Valois et de l'avenue Saint-Henri / Règlement n° 1752

- 15.5 Ordres de changement n^{os} 1 à 3 / Appel d'offres n^o 401-110-18-R1752.04 / Entrepreneur général / Aménagement d'une voie cyclable sur le boulevard Harwood entre les avenues de la Fabrique et Sabourin (route verte) / Règlement n^o 1752
- 15.6 Adjudication de contrat / Appel d'offres n^o 401-110-18-51 / Désaffectation de la station de pompage du centre d'accueil
- 15.7 Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) / Demande d'aide financière / Conduite d'amenée d'eau potable / Secteur Hudson Acres et Ritchie / Autorisation de signature / Volet 1.2 - Réalisation des travaux
- 15.8 Autorisation / Protocole d'entente / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de construction des services municipaux et de voirie / Pavage, trottoirs, éclairage et travaux connexes / Partie de la rue Maurice-Richard (phase 2) située devant les lots 6 115 282 et 6 115 285 / Règlement n^o 1763

16. Urbanisme

- 16.1 Modification d'adresses / 1133 et 1153, route Harwood / Lots 1 543 560 et 5 197 046
- 16.2 Occupation du domaine public / Exo / Lots 1 544 745 et 1 870 787 / Reconstruction du pont ferroviaire au-dessus de la rivière Quinchien
- 16.4 Adoption de résolution / PPCMOI / 3200, boulevard de la Gare / Construction d'un bâtiment commercial / Lot 4 570 300 / Zone C3-302 / CCU n^o 18-08-188
- 16.5 Adoption de résolution / PPCMOI / Rues Gilles-Tremblay, Phil-Goyette, Georges-Vézina, Jean-Béliveau et Maurice-Richard / Projet intégré d'habitations unifamiliales contiguës / Lots 6 115 282 à 6 115 285 / Zone H3-1013 / CCU n^o 18-08-189
- 16.6 Adoption de résolution / PPCMOI / 2361, rang Saint-Antoine / Réalisation d'un crématorium et d'un columbarium / Lot 3 369 398 / Zone H1-751 / CCU n^o 18-08-190
- 16.7 Comité consultatif d'urbanisme / Nomination d'un membre / Siège n^o 1

17. Réglementation

- 17.1 Adoption / Règlement d'emprunt n^o 1754 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de services municipaux, pavage, bordures, trottoirs, débarcadère scolaire, éclairage et travaux connexes / Partie de la rue Phil-Goyette située devant le lot 6 100 968
- 17.2 Adoption / Règlement d'emprunt n^o 1691-02 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Services municipaux et prolongement de la rue Maurice-Richard
- 17.3 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n^o 1694-24 (RMH 330) / Stationnement / Interdiction de stationnement / Boulevard de la Cité-des-Jeunes

18. Direction générale

- 18.1 Autorisations de la Direction générale

19. Période de questions – Élus

20. Période de questions – Assistance

21. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

18-10-897 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes :

- séance ordinaire du 2 octobre 2018;
- assemblée publique de consultation du 9 octobre 2018;
- séance extraordinaire du 9 octobre 2018.

« ADOPTÉE »

18-10-898 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 9 octobre 2018

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 9 octobre 2018 et il en résume les décisions prises.

18-10-899 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

18-10-900 Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil / 40^e anniversaire / Commandite

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil dans le cadre du lancement des festivités pour son 40^e anniversaire;

CONSIDÉRANT que l'organisme veut également profiter de cet événement pour souligner le 25^e anniversaire du regroupement des villes de Vaudreuil et Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé au Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil à titre de commandite dans le cadre du lancement des festivités pour son 40^e anniversaire qui se tiendra le 17 novembre 2018 au Centre multisports;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-10-901 La Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges / Souper-bénéfice annuel / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper-bénéfice annuel organisé par la Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que la Fondation a pour mission de contribuer à la réussite éducative et sociale de tous les enfants de Vaudreuil-Soulanges en situation de vulnérabilité;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé l'achat de dix billets au montant de 250 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le souper-bénéfice annuel organisé par la Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 26 octobre 2018;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-10-902 Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2019

CONSIDÉRANT l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoyant l'adoption du calendrier des séances du Conseil;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les séances ordinaires du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour l'année 2019, soient tenues à 19 h 30 aux jours suivants :

- | | | | |
|--------------|-------------------------|----------------|---------------|
| - 21 janvier | - 1 ^{er} avril | - 17 juin | - 7 octobre |
| - 4 février | - 15 avril | - 2 juillet | - 21 octobre |
| - 18 février | - 6 mai | - 12 août | - 4 novembre |
| - 4 mars | - 21 mai | - 3 septembre | - 18 novembre |
| - 18 mars | - 3 juin | - 16 septembre | - 2 décembre |

« ADOPTÉE »

18-10-903 Rues principales / Colloque 2018 / « Les rues principales contre-attaquent » / Autorisation de participation

CONSIDÉRANT la tenue du colloque 2018 « Les rues principales contre-attaquent » de l'organisme Rues principales le 24 octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser un représentant de la Ville à y participer;

CONSIDÉRANT que la conseillère Josée Clément est présidente du Comité Harwood;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient autorisées l'inscription, au coût de 225 \$, et la participation de la conseillère Josée Clément au colloque 2018 de Rues principales qui se déroulera sur le thème « Les rues principales contre-attaquent »;

QUE toute autre dépense réellement encourue par la participante à cette fin lui soit remboursée sur présentation du formulaire de réclamation de frais et des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-10-904 Centre Notre-Dame de Fatima / Soirée « Mille et une huîtres » 2018 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la soirée « Mille et une huîtres » organisée par le Centre Notre-Dame-de-Fatima au profit de son camp de jour Arc-en-ciel;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé au Centre Notre-Dame de Fatima à titre de commandite dans le cadre de la soirée « Mille et une huîtres » qui se tiendra le 19 octobre 2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-10-905 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 28 septembre 2018

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 28 septembre 2018 totalisant un montant de 2 787 993,24 \$.

18-10-906 États comparatifs des revenus et dépenses 2018

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier, M. Marco Pilon, FCPA, FCGA, OMA dépose au Conseil des états comparatifs des revenus et charges de la Ville pour les exercices 2017 et 2018 au 31 août ainsi que des revenus et charges dont la réalisation est prévue pour l'exercice 2018 comparés à ceux apparaissant au budget 2018.

18-10-907 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 2 octobre 2018.

« ADOPTÉE »

18-10-908 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Agente de bureau 2

CONSIDÉRANT la résolution 18-08-683;

CONSIDÉRANT l'appréciation de la contribution de l'employée effectuée par M. Terry Rousseau, directeur du Service de sécurité incendie le 28 septembre 2018;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Nathalie Durocher dans son poste régulier d'agent de bureau 2 au sein du Service de sécurité incendie;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Durocher.

« ADOPTÉE »

18-10-909 Service de sécurité incendie / Départ à la retraite / Pompier

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Jacques Robillard, pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, datée du 21 septembre 2018;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte du départ à la retraite de M. Jacques Robillard à titre de pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 30 septembre 2018;

QUE la Ville remercie M. Robillard pour son dévouement et le travail accompli au sein du Service de sécurité incendie depuis près de vingt-neuf ans;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

18-10-910 Service des eaux / Départ à la retraite / Concierge

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Raymond De Sève, concierge au sein du Service des eaux, datée du 2 octobre 2018;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte du départ à la retraite de M. De Sève, concierge au sein du Service des eaux, à compter du 17 novembre 2018;

QUE la Ville remercie M. De Sève pour son dévouement et le travail accompli au sein du Service des eaux depuis près de 19 ans, et ce, sans compter ses nombreuses années au sein du Service des loisirs et de la culture à titre d'employé sur appel;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

18-10-911 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Concierge

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-1063;

CONSIDÉRANT l'appréciation de la contribution de l'employée effectuée par M^{mes} Catherine Boyer-Dandurand, chef de division – Sports et loisirs et Josianne Lafontaine, chef de section - Logistique, le 27 septembre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Marie-Josée Séracino dans son poste régulier saisonnier de concierge;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Séracino.

« ADOPTÉE »

18-10-912 Service des travaux publics / Mutation / Contremaître – Parcs, espaces verts et événements

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 2 octobre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation salariale de M^{me} Nancy Gervais, conseillère principale en ressources humaines, présentée à M. Martin Houde, directeur général et à M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, le 1^{er} octobre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la mutation de M. Jean-Benoit Malenfant au poste régulier de contremaître – Parcs, espaces verts et événements au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 16 octobre 2018, au salaire prévu à la classe 14 (échelon 3) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QU'à la suite d'une recommandation favorable de son supérieur immédiat, M. Malenfant pourra être confirmé dans son poste à la fin de la période de probation recommandée par le Comité de sélection;

ET QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Malenfant;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-10-913 Service des travaux publics / Démission / Journalier-opérateur-concierge

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Maxime Beaudoin, journalier-opérateur-concierge au sein du Service des travaux publics, datée du 1^{er} octobre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M. Beaudoin, journalier-opérateur-concierge au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 12 octobre 2018;

ET QUE la Ville remercie M. Beaudoin pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

18-10-914 Comité de santé et sécurité au travail – cols bleus / Réunions du 13 mars 2018 et du 17 juillet 2018

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER les procès-verbaux des réunions du Comité de santé et de sécurité du travail des employés cols bleus tenues les 13 mars et 17 juillet 2018 et que lesdits documents soient déposés aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

18-10-915 Association de balle-molle mineure La Presqu'île / Saison 2018 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'Association de balle-molle mineure La Presqu'île a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants du secteur récréatif et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 534 \$ soit remboursé à l'Association de balle-molle mineure La Presqu'île pour les frais d'inscription de 54 participantes à la saison 2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-10-916 Octroi de contrat / Kolab / Création d'une murale emblématique sur la tour d'eau

CONSIDÉRANT que le projet artistique de la tour d'eau s'inscrit dans l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

CONSIDÉRANT que l'organisme Kolab possède une réelle expertise dans le domaine des murales grand format sur diverses surfaces;

CONSIDÉRANT que l'organisme Kolab a réalisé plusieurs projets de ce type en médiation culturelle dans plusieurs grandes villes canadiennes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT que les paragraphes 2.1 et 4 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes permettent d'adjuger de gré à gré les contrats de fourniture de services avec un organisme à but non lucratif et reliés au domaine artistique;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit mandaté l'organisme Kolab, 3081, rue Ontario Est, local 001, Montréal (Québec), H1W 1N7, pour la réalisation du projet artistique de la tour d'eau dans le cadre de l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, et ce, pour un montant total de 150 000 \$;

Certificat de crédits suffisants émis et budget 2019.

« ADOPTÉE »

18-10-917 Demande de subvention / Ministère de la Famille / Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019 / Élaboration de la politique familiale

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite présenter une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019;

DE CONFIRMER que M^{mes} Céline Chartier, Diane Morin et Jasmine Sharma sont les élues responsables des questions familiales.

« ADOPTÉE »

18-10-918 Entente relative à la sécurité incendie / Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que l'entente relative à la fourniture de services de sécurité incendie avec la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac se termine le 31 décembre 2018 et qu'il y a lieu d'y apporter certains ajustements;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services avec la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac dont les termes seront substantiellement conformes à ceux apparaissant au projet d'entente ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

18-10-919 Entente relative à la sécurité incendie / Ville de L'Île-Cadieux / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que l'entente relative à la fourniture de services de sécurité incendie avec la Ville de L'Île-Cadieux se termine le 31 décembre 2018 et qu'il y a lieu d'y apporter certains ajustements;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services avec la Ville de L'Île-Cadieux dont les termes seront substantiellement conformes à ceux apparaissant au projet d'entente ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

18-10-920 Fleurons du Québec / Renouveau / Adhésion 2019 à 2021

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite renouveler son adhésion à la classification horticole des Fleurons du Québec pour une période trois ans, laquelle comprend les honoraires et les frais de déplacement du classificateur, un rapport d'évaluation, une classification officielle attestant des efforts d'embellissement paysager durable ainsi que des outils de visibilité;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le chef de division – Entretien des espaces verts et aires récréatives soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, les documents pour le renouvellement de l'adhésion au programme des Fleurons du Québec pour les années 2019, 2020 et 2021, et ce, pour un montant de 3 228,50 \$, incluant les taxes applicables;

QUE la Ville s'engage à respecter les conditions établies par La Corporation des Fleurons du Québec;

(Budget 2019 et suivants)

« ADOPTÉE »

18-10-921 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-58 / Fourniture d'un tamiseur

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres invitation pour la fourniture d'un tamiseur, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 11 octobre 2018 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n°401-110-18-58;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par O.J. Compagnie – Division de Compagnie Otto Jangl Itée, 294, rang Saint-Paul, Sherrington (Québec), J0L 2N0, pour la fourniture d'un tamiseur de marque Cherrington, modèle 950, neuf, et ce, pour un montant de 39 883,68 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-18-58;

QUE cette acquisition soit financée par les fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-10-922 Contrats / Services et d'approvisionnement / Option de prolongation

CONSIDÉRANT que les contrats identifiés au Tableau de prolongation de contrats de services et d'approvisionnement prennent fin au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de donner effet à la clause d'option contenue aux contrats afin de les prolonger pour une année ou une saison supplémentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service concerné qui favorise la prolongation des contrats;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la prolongation des contrats énumérés au Tableau de prolongation de contrats de services et d'approvisionnement préparé par le directeur du Service des travaux publics, en date du 5 octobre 2018, pour une année additionnelle (2019) ou pour une saison additionnelle (2018-2019);

QUE les coûts des contrats pour l'année optionnelle 2019 ou la saison optionnelle 2018-2019 optionnelle correspondent aux prix forfaitaires ou, le cas échéant, unitaires des soumissions de chacun des adjudicataires et que ces prix soient ajustés selon les conditions des devis;

QUE le directeur du service concerné, le chef de division – Gestion de contrats et de l'approvisionnement, ou toute autre personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande jusqu'à concurrence des montants budgétés.

(Budget 2019)

« ADOPTÉE »

18-10-923 Transport actif / Interdiction de virage à droite à un feu rouge / Rue Joseph-Carrier / Demande au MTMDET

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de transport actif adoptée lors de la réunion tenue le 22 août 2018;

CONSIDÉRANT que cette recommandation vise à protéger les piétons et les cyclistes à l'intersection de la rue Joseph-Carrier et de l'avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que les feux de circulation à l'intersection de la rue Joseph-Carrier et de l'avenue Saint-Charles sont sous la juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit demandé au MTMDET d'interdire le virage à droite sur feu rouge sur l'avenue Saint-Charles en provenance de la rue Joseph-Carrier du 15 avril au 1^{er} novembre.

« ADOPTÉE »

18-10-924 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-18-60 / Fourniture d'agents de sécurité

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le directeur du Service des travaux publics par intérim, en date du 4 octobre 2018, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-18-60 à l'égard de la fourniture d'agents de sécurité;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1537 de délégation de pouvoir de former le comité de sélection pour l'évaluation des soumissions et prévoyant la désignation du secrétaire du comité.

« ADOPTÉE »

18-10-925 Ordres de changement n^{os} 3 et 4 / Appel d'offres n° 401-110-18-19 / Entrepreneur général / Aménagement d'une voie cyclable polyvalente / Rues Henry-Ford et White / Installation d'une passerelle cyclable et piétonnière / Rivière Quinchien / Règlement n° 1737

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 3 et 4 de l'entrepreneur général reliés au projet « Aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur les rues Henry-Ford et White et installation d'une passerelle cyclable et piétonnière sur la rivière Quinchien - appel d'offres n° 401-110-18-19 » totalisant un montant de 4 593,82 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-10-926 Autorisation / Demande au MDDELCC en vertu de l'article 32 de la LQE / Gestion Gridub inc.

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un bâtiment situé au 711, route Harwood, proposé par Gestion Gridub inc.;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire afin de permettre au greffier de confirmer que la Ville ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit autorisé à transmettre au MDDELCC la confirmation que la Ville n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation.

« ADOPTÉE »

18-10-927 Autorisation / Demande au MDDELCC en vertu de l'article 32 de la LQE / Gestion Pilon et frères inc.

En conformité avec l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le maire M. Guy Pilon déclare la nature de son intérêt dans l'immeuble et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT le projet de développement résidentiel sur les lots 5 701 830 et 3 753 212 proposé par Gestion Pilon et frères inc.;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire afin de permettre au greffier de confirmer que la Ville ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit autorisé à transmettre au MDDELCC la confirmation que la Ville n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation.

« ADOPTÉE »

18-10-928 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.03 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Martel, des avenues Saint-Georges et Charbonneau ainsi qu'une partie de la rue Valois et de l'avenue Saint-Henri / Règlement n° 1752

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Martel, des avenues Saint-Georges et Charbonneau ainsi qu'une partie de la rue Valois et de l'avenue Saint-Henri - appel d'offres n° 401-110-18-R1752.03 » totalisant un montant de 33 747,20 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-10-929 Ordres de changement n°s 1 à 3 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.04 / Entrepreneur général / Aménagement d'une voie cyclable sur le boulevard Harwood entre les avenues de la Fabrique et Sabourin (route verte) / Règlement n° 1752

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n°s 1 à 3 de l'entrepreneur général reliés au projet « Aménagement d'une voie cyclable sur le boulevard Harwood entre les avenues de la Fabrique et Sabourin (route verte) - appel d'offres n° 401-110-18-R1752.04 » totalisant un montant de 28 838,41 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-10-930 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-51 / Désaffectation de la station de pompage du centre d'accueil

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de désaffectation de la station de pompage du centre d'accueil, huit soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 11 octobre 2018 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division – Génie et environnement, les soumissions sont conformes aux conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-18-51;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence L3B inc., 124, rue Huot, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot (Québec), J7V 7Z8, pour les travaux de désaffectation de la station de pompage du centre d'accueil, et ce, pour un montant de 676 676,76 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-18-51;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie et environnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux de désaffectation de la station de pompage du centre d'accueil, et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

QUE ce contrat, ainsi que tout ordre de changement dûment autorisé, soit financé par les activités de fonctionnement à la hauteur de 300 000 \$ et le solde par le surplus accumulé non affecté;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	01-111-00-300	(Foncières générales - INR)	300 000 \$
À :	02-415-00-720	(Désaffectation – postes de pompage)	300 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-10-931 Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) / Demande d'aide financière / Conduite d'amenée d'eau potable / Secteur Hudson Acres et Ritchie / Autorisation de signature / Volet 1.2 - Réalisation des travaux

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une conduite d'amenée d'eau potable pour desservir les secteurs résidentiels Hudson Acres et Ritchie;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour le volet 1.2 – réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que le projet susdit respecte les objectifs du programme;

CONSIDÉRANT que la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le chef de division - Génie et environnement soit autorisé à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour le volet 1.2 – réalisation des travaux, à l'égard du projet de construction d'une conduite d'amenée d'eau potable pour desservir les secteurs résidentiels Hudson Acres et Ritchie.

« ADOPTÉE »

18-10-932 Autorisation / Protocole d'entente / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de construction des services municipaux et de voirie / Pavage, trottoirs, éclairage et travaux connexes / Partie de la rue Maurice-Richard (phase 2) située devant les lots 6 115 282 et 6 115 285 / Règlement n° 1763

CONSIDÉRANT le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux n°1763;

CONSIDÉRANT la volonté commune d'Investissement LINQ Vaudreuil inc. et de la Ville de développer une partie de la rue Maurice-Richard devant les lots 6 115 282 à 6 115 285 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire des lots sur lesquels les travaux seront exécutés;

CONSIDÉRANT que le promoteur est disposé à acquitter le coût des travaux;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la division – Génie et environnement soit autorisée à préparer l'annexe A pour le projet NP00109 : Préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, trottoirs et d'éclairage d'une partie de la rue Maurice-Richard (phase 2) devant les lots 6 115 282 à 6 115 285, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes. (Règlement n° 1763 applicable);

QUE la division – Génie et environnement de la Ville soit autorisée à procéder aux appels d'offres et à gérer la réalisation des travaux.

« ADOPTÉE »

18-10-933 Modification d'adresses / 1133 et 1153, route Harwood / Lots 1 543 560 et 5 197 046

CONSIDÉRANT le nouveau projet résidentiel sur les lots projetés 6 227 198 à 6 227 201 (route Harwood);

CONSIDÉRANT que ce projet résidentiel comptera 34 logements et que chaque logement a une porte distincte, ce qui signifie une adresse distincte;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas suffisamment de numéros civiques disponibles pour permettre qu'il en soit attribué un à chaque porte;

CONSIDÉRANT que la division – Permis et inspections du Service du développement et de l'aménagement du territoire recommande la modification des adresses pour les immeubles situés au 1133 et au 1153, route Harwood;

CONSIDÉRANT que l'immeuble situé au 1133, route Harwood est vacant;

CONSIDÉRANT que l'immeuble situé au 1153, route Harwood est un bâtiment résidentiel;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les adresses des propriétés suivantes soient modifiées comme suit :

Lot	Matricule	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
1 543 560	6126-82-5996-0-000-0000	1153, route Harwood	1117, route Harwood
5 197 046	6126-92-3162-0-000-0000	1133, route Harwood	1113, route Harwood

QUE ces modifications prennent effet le 15 novembre 2018;

QUE les propriétaires soient avisés et que les frais raisonnables engagés pour effectuer les changements leur seront remboursés, et ce, sur présentation de pièces justificatives;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux services d'utilité publique.

« ADOPTÉE »

18-10-934 Occupation du domaine public / Exo / Lots 1 544 745 et 1 870 787 / Reconstruction du pont ferroviaire au-dessus de la rivière Quinchien

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction du pont ferroviaire au-dessus de la rivière Quinchien au point milliaire 1,46 de la subdivision M&O par exo;

CONSIDÉRANT qu'une déviation temporaire de la rivière Quinchien est nécessaire pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT que les travaux sont prévus au mois d'août 2019 et devraient s'échelonner sur une période de neuf jours;

CONSIDÉRANT que les travaux de déviation temporaire de la rivière Quinchien empièteront sur les lots 1 544 745 et 1 870 787 dont la Ville est propriétaire;

CONSIDÉRANT la correspondance d'exo à l'effet que les deux lots susdits seront remis à leur état d'origine à l'issue des travaux;

CONSIDÉRANT la demande d'exo à l'effet d'autoriser officiellement cet empiètement temporaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'occupation temporaire des lots 1 544 745 et 1 870 787 dans le cadre des travaux de reconstruction du pont ferroviaire au-dessus de la rivière Quinchien;

QU'exo devra obtenir les autorisations requises pour la réalisation des travaux sur les lots de la Ville;

QUE tout dommage qui pourrait être occasionné par la réalisation des travaux sur les lots susdits sera de la responsabilité d'exo.

« ADOPTÉE »

À 20 h 07, le maire M. Guy Pilon quitte son siège.

À 20 h 07, le maire M. Guy Pilon reprend son siège.

18-10-935 Adoption de résolution / PPCMOI / 3200, boulevard de la Gare / Construction d'un bâtiment commercial / Lot 4 570 300 / Zone C3-302 / CCU n° 18-08-188

CONSIDÉRANT une demande d'autorisation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 3200, boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT que la demande concerne la conversion de l'immeuble en projet commercial à usages mixtes (bureaux, restaurants, garderie, placette extérieure aménagée pour de l'occupation variable);

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 4 septembre 2018 par la résolution 18-09-774;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 17 septembre 2018 à 19 h;

CONSIDÉRANT que le second projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 17 septembre 2018 par la résolution 18-09-818;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adoptée la résolution ayant pour effet d'autoriser la réalisation du PPCMOI à l'égard de la propriété sise au 3200, boulevard de la Gare, le tout selon les documents suivants :

- « Harden / Avenue Mode – 3200 boulevard de la Gare », pages 1 à 33, préparé par Groupe Harden, en date du 4 juillet 2018;
- plan d'implantation préliminaire préparé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, minute 24 539, dossier B18-191, en date du 12 juillet 2018;

et ce, aux conditions suivantes :

- les équipements mécaniques situés sur le toit devront être dissimulés par un écran opaque dont les couleurs s'harmoniseront avec l'architecture du bâtiment;
- l'intégration de plantations et d'espaces verts dans la portion identifiée « Place marché »;
- le réaménagement de l'allée piétonnière adjacente à la « Place marché » au profit de l'insertion d'une bande de verdure comprenant une plantation d'arbres à grand déploiement;
- le retrait de trois cases de stationnement situées au nord-est de l'immeuble qui sont enclavées par les allées piétonnes, le tout au profit d'un espace vert et d'une plantation d'arbres à grand déploiement;

- le retrait de six cases de stationnement situées de part et d'autre de l'allée d'accès et de circulation donnant sur le boulevard de la Gare, le tout au profit de l'élargissement des îlots de verdure. En outre, une plantation de six arbres à grand déploiement dans les îlots de verdure élargis devra être effectuée;
- le retrait de trois cases de stationnement situées à l'est de l'allée de circulation donnant sur la rue d'Orléans, le tout au profit de l'élargissement des îlots de verdure. En outre, une plantation de trois arbres à grand déploiement dans les îlots de verdure élargis devra être effectuée;
- le retrait d'une case de stationnement située à l'est de l'allée de circulation adjacente à l'espace « Terrasse / Resto 1 », le tout au profit de l'élargissement des îlots de verdure. En outre, une plantation d'un arbre à grand déploiement dans les îlots de verdure élargis devra être effectuée;
- l'ajout d'un arbre dans l'îlot de verdure central situé à l'extrémité est du stationnement;
- l'ajout de deux cases pour personnes à mobilité réduite dans l'aire de stationnement extérieure;
- la surélévation des allées ou traverses piétonnes afin d'assurer la sécurité des usagers vulnérables;
- la démonstration que le revêtement extérieur composé de verre n'entraînera pas une réflectance lumineuse nuisible;
- les manœuvres des opérations de chargement et déchargement devront s'effectuer conformément à la réglementation;
- le dépôt d'un plan détaillé des aménagements projetés dans la portion identifiée « Place marché »;
- le dépôt d'un plan détaillant le mobilier urbain et son positionnement projeté. Le mobilier urbain et les aménagements extérieurs devront être adaptés et accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Des supports à vélos devront être ajoutés à la desserte en mobilier urbain envisagée. L'intégration dans le mobilier urbain de corbeilles à recyclage en nombre équivalent à celui des corbeilles à déchets;
- le dépôt d'un plan de gestion visant la desserte des matières résiduelles du site, le tout conformément aux exigences du Règlement sur les matières résiduelles n° 1586;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

« ADOPTÉE »

18-10-936 Adoption de résolution / PPCMOI / Rues Gilles-Tremblay, Phil-Goyette, Georges-Vézina, Jean-Béliveau et Maurice-Richard / Projet intégré d'habitations unifamiliales contiguës / Lots 6 115 282 à 6 115 285 / Zone H3-1013 / CCU n° 18-08-189

CONSIDÉRANT une demande d'autorisation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété située sur les lots 6 115 282 à 6 115 285;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de intégré d'habitations unifamiliales contiguës;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 4 septembre 2018 par la résolution 18-09-775;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 17 septembre 2018 à 19 h;

CONSIDÉRANT que le second projet de résolution a été adopté avec changements à une séance tenue le 17 septembre 2018 par la résolution 18-09-819;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adoptée la résolution ayant pour effet d'autoriser la réalisation du PPCMOI afin de permettre un projet de intégré d'habitations unifamiliales contiguës pour le projet résidentiel intégré LINQ, le tout selon les documents suivants :

- le plan projet de lotissement préparé par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, plan minute : 18 607 (dossier : T14247-11-110), en date du 6 juin 2018;

- le document de présentation intitulé : « Le LINQ / Projet de Maisons de Ville, Secteur Maurice-Richard, Vaudreuil-Dorion, Qc. / Maisons Modèles / Bloc 1A / Construction neuve, feuillets A-01 à A-05 (dossier 17-014), préparé par la firme d'architectes Geiger et Huot, révision du 18 juillet 2018;
- les élévations avant, latérales et arrière du bloc 1-A, préparées par la firme d'architectes Geiger et Huot, en date du 18 juillet 2018;
- le document de présentation intitulé « Le LINQ / Projet de Maisons de Ville, Secteur Maurice-Richard, Vaudreuil-Dorion, Qc. / Maisons Modèles / Bloc 1H / Construction neuve, feuillets A-01 à A-07 (dossier 17-014), préparé par la firme d'architectes Geiger et Huot, révision du 18 juillet 2018;
- les élévations avant, latérales et arrière du bloc 1-H préparées par la firme d'architectes Geiger et Huot, en date du 18 juillet 2018;
- les élévations avant et arrière du pavillon communautaire (club house) préparés par la firme d'architectes Geiger et Huot, en date du 18 juillet 2018;
- le plan d'aménagements paysagers d'ensemble préparé par la firme d'architectes paysagistes Fauteux et associés, en date du 18 juillet 2018;
- le plan d'aménagement d'ensemble du parc central, préparé par la firme d'architectes paysagistes Fauteux et associés, en date du 30 janvier 2018;
- le plan d'aménagement d'ensemble des conteneurs semi-enfouis, préparé par la firme Gestion d'Infrastructures Souterraines (GIS), en date du 29 mai 2018;

et ce, aux conditions suivantes :

- la largeur des aires de stationnement donnant sur un mur avant ne devra pas excéder 4 mètres, afin de maintenir le couvert arborescent projeté et la gestion des eaux pluviales initialement prévus;
- la largeur des aires de stationnement donnant sur un mur latéral ne devra pas excéder 5,9 mètres, afin de maintenir le couvert arborescent projeté et la gestion des eaux pluviales initialement prévus;
- l'aménagement d'une clôture composée de mailles de chaîne avec lattes d'une couleur identique afin de délimiter les unités de coins;
- prévoir une case de stationnement pour les personnes à mobilité réduite dans l'aire de stationnement commune adjacente au pavillon (club house) et au parc central;
- prévoir l'emplacement des cases postales à même les aires de stationnement communes, de sorte à faciliter la circulation dans les rues;
- prévoir des supports à vélos dans le mobilier urbain projeté dans le parc central;
- prévoir l'identification des bâtiments afin de faciliter l'utilisation des lieux;
- l'architecture du bâtiment de type « Pavillon » devra faire l'objet d'une présentation ultérieure;
- prévoir des liens piétons permettant la perméabilité entre le projet et la propriété commerciale adjacente;
- la typologie et l'emplacement des conteneurs destinés à la desserte des matières compostables devront faire l'objet d'une analyse ultérieure auprès de la division - Génie et environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

ET QUE soit accepté que la localisation des conteneurs semi-enfouis déroge au Règlement sur les matières résiduelles n° 1586, le tout à la condition de l'approbation de l'emplacement par la division – Génie et environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

« ADOPTÉE »

18-10-937 Adoption de résolution / PPCMOI / 2361, rang Saint-Antoine / Réalisation d'un crématorium et d'un columbarium / Lot 3 369 398 / Zone H1-751 / CCU n° 18-08-190

CONSIDÉRANT une demande d'autorisation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 2361, rang Saint-Antoine;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de conversion de l'immeuble pour l'implantation d'un crématorium et d'un columbarium;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 4 septembre 2018 par la résolution 18-09-776;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 17 septembre 2018 à 19 h;

CONSIDÉRANT que le second projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 17 septembre 2018 par la résolution 18-09-820;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adoptée la résolution ayant pour effet d'autoriser la réalisation du PPCMOI afin de permettre l'exploitation d'un usage de type crématorium et columbarium, de même que les usages accessoires et complémentaires à ce dernier, sur la propriété sise au 2361, rang Saint-Antoine, et ce, aux conditions suivantes :

- délimiter les cases de stationnement avec du lignage de sorte à les définir adéquatement et prévoir l'aménagement de cases pour les personnes à mobilité réduite à proximité de l'accès principal du bâtiment;
- préciser que l'espace habitable est accessoire et complémentaire à l'usage principal crématorium et columbarium. À cet effet, cet espace devra strictement servir à la commodité du gardien des lieux et par conséquent, il ne pourra jamais être considéré comme une unité de logement;
- préciser que l'aménagement du columbarium extérieur devra être sobre et dissimuler des voies de circulation par des aménagements paysagers. De plus, le mobilier (urnes, monuments, niches, foyer, etc.) devra être intégré harmonieusement afin d'empêcher l'aspect cimetière au profit d'un espace jardin;
- préciser que l'aménagement de la cheminée nécessaire à l'opération du crématorium devra être intégré à l'architecture du bâtiment de sorte à limiter l'impact visuel de cette dernière à partir des voies de circulation;
- la démonstration que l'éclairage des sentiers du columbarium extérieur sera conçu, orienté et utilisé de manière à éviter l'éblouissement de la propriété et la lumière intrusive envers l'unité de voisinage;
- la démonstration que les activités projetées n'auront pas d'effet négatif sur la circulation dans le secteur;
- l'utilisation des lieux sera conditionnelle au dépôt d'un rapport d'ingénieur attestant la conformité de l'installation sanitaire en fonction des usages projetés. À défaut, une nouvelle installation sanitaire conforme devra être effectuée, et ce, avant l'utilisation des lieux;
- l'utilisation des lieux sera conditionnelle au dépôt d'un rapport d'un professionnel attestant la conformité du puits en fonction des usages projetés. À défaut, un nouveau puits conforme devra être construit, et ce, avant l'utilisation des lieux;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

« ADOPTÉE »

18-10-938 Comité consultatif d'urbanisme / Nomination d'un membre / Siège n° 1

CONSIDÉRANT la résolution 18-10-874 par laquelle la Ville a pris acte de la démission de M. Claude Beaudoin à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme au siège n° 1, et ce à compter du 6 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que le siège n° 1 est en conséquence vacant et qu'il y a lieu de pourvoir à ce poste;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés par résolution du Conseil municipal;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Marc Côté soit nommé membre du Comité consultatif d'urbanisme, au siège 1 en remplacement de M. Beaudoin, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.

« ADOPTÉE »

18-10-939 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1754 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de services municipaux, pavage, bordures, trottoirs, débarcadère scolaire, éclairage et travaux connexes / Partie de la rue Phil-Goyette située devant le lot 6 100 968

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1754 a été déposé à une séance tenue le 2 octobre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1754 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de services municipaux, de pavage, bordures, trottoirs, débarcadère scolaire et éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie de la rue Phil-Goyette située devant le lot 6 100 968 en décrétant une dépense et un emprunt de 1 085 000 \$ à ces fins ».

« ADOPTÉE »

18-10-940 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1691-02 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Services municipaux et prolongement de la rue Maurice-Richard

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1691-02 a été déposé à une séance tenue le 2 octobre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1691-02 intitulé :

« Règlement modifiant à nouveau le Règlement n° 1691 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 100 000 \$ ».

« ADOPTÉE »

18-10-941 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1694-24 (RMH 330) / Stationnement / Interdiction de stationnement / Boulevard de la Cité-des-Jeunes

La conseillère M^{me} Céline Chartier dépose le projet de règlement n° 1694-24 modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes et une limitation de stationnement sur l'avenue Saint-Charles et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

18-10-942 Autorisations de la Direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 3 octobre 2018.

« ADOPTÉE »

18-10-943 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

18-10-944 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

18-10-945 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 23 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier